

Seules les paroles prononcées font foi

Deuxième rapport social

Introduction du président du Conseil-exécutif Philippe Perrenoud, Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir à la conférence de presse de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale sur le deuxième rapport social. Je vous remercie d'y participer et de lever ainsi un coin du voile sur un sujet qui à mes yeux a une grande importance politique. La pauvreté est un sujet difficile, douloureux pour les personnes qui en sont touchées.



Lors de la publication du premier rapport social il y a deux ans, presque jour pour jour, le 4 décembre 2008, mon intention était déjà de combattre l'exclusion sociale et de briser ce tabou social qu'est la pauvreté. C'est pourquoi cela me réjouit que la pauvreté concentre l'attention depuis quelques mois en Suisse comme dans le reste de l'Europe.

2010 a été proclamée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Non pas parce que la crise économique a fait exploser toutes les statistiques, mais parce qu'il était temps de rappeler aux Etats européens leur devoir de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Des organisations non gouvernementales ont présenté des catalogues d'exigences de politique sociale, le Conseil fédéral a publié dans un rapport très complet une stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales y a consacré les deux jours de sa conférence annuelle et une conférence nationale intitulée « Lutter ensemble contre la pauvreté » a eu lieu en novembre. Le livre que Walter Daepf et Hansueli Trachsel ont publié récemment, qui fait le portrait de personnes touchées dans notre pays, est une autre manière de mettre en lumière la pauvreté, en lui donnant un visage.

Toutes ces activités confirment d'une part que la pauvreté est un phénomène sociopolitique reconnu, contre lequel les divers partenaires et acteurs luttent, et il faut qu'ils luttent à tous les niveaux étatiques. D'autre part, elles confortent la stratégie du canton de Berne.

Il y a deux ans, l'étude de centaines de milliers de déclarations fiscales a en effet donné une image complète et détaillée de la situation économique de la population bernoise comme jamais auparavant. Et dressé un tableau effrayant : environ 7% des ménages bernois vivent dans la pauvreté et 5% en sont menacés. Cela signifie en valeur absolue que le canton de Berne compte plus de 50 000 ménages pauvres ou menacés par la pauvreté, dans lesquels vivent plus de 90 000 personnes tributaires de l'aide sociale. De tels résultats n'on pas manqué de faire les grands titres de la presse. Mais nous n'en sommes pas restés là. Permettez-moi de vous raconter brièvement l'écho qu'a eu le premier rapport social dans le débat public et ce que nous avons entrepris depuis sa publication.

Le sommet social Le premier sommet du canton de Berne sur la lutte contre la pauvreté a réuni en juin 2009 de nombreux représentantes et représentants de l'économie, de la politique, de la science et des institutions sociales pour débattre de la prévention et discuter des mesures à prendre. La discussion a été nourrie, les résultats se sont concrétisés dans un plan d'action contre la pauvreté solidement ficelé de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale en décembre 2009.

La politique familiale Les données fiscales du premier rapport social ont également servi de base à la stratégie de soutien à la famille. Le Conseil-exécutif a fixé les priorités pour soulager les familles, dont la mesure majeure est le versement de prestations complémentaires pour les familles working poor. Le Grand Conseil a donné son aval en adoptant une motion dans ce sens. Le programme gouvernemental de législature Par ailleurs, le Conseil-exécutif a fait de la lutte contre la pauvreté et la préservation du bien-être une tâche de l'ensemble du collège gouvernemental pour la législature 2011-2014.

Le premier rapport social a mis la pauvreté à l'ordre du jour et induit les premières mesures de lutte. La deuxième édition, Mesdames, Messieurs, marque une nouvelle étape de la veille sociale du canton de Berne. Pascal Coullery et Regula Unteregger vous en présentent maintenant les grands traits.

Conclusion du président du Conseil-exécutif Philippe Perrenoud, Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale

La deuxième édition du rapport social confirme non seulement la pauvreté et son développement dans le canton, mais contredit à la fois les 5 préjugés les plus répandus sur la pauvreté.

Préjugé n° 1 : « La pauvreté, c'est une simple question de définition. » Faux !

Le rapport social révèle l'augmentation quasi constante de la pauvreté ces dernières années. Ce qui n'est nullement une question de définition mais bien une tendance lourde, confirmée quelle que soit la définition qu'on lui donne

Préjugé n° 2 : « La pauvreté, c'est un simple problème de conjoncture. » Faux ! D'abord parce que le taux de pauvreté a aussi augmenté durant les années de vaches grasses. Ensuite parce durant cette période, le revenu des 20% les plus pauvres a diminué. La pauvreté est donc un phénomène structurel et non exclusivement conjoncturel. Les expertes et experts des associations patronales, des syndicats, ainsi que de différentes ONG que nous avons interviewés dans le cadre du rapport social confirment que les difficultés structurelles du marché du travail se traduisent par la croissance du chômage incompressible.

Préjugé n° 3 : « La pauvreté, c'est une simple question de temps. » Faux ! Premièrement parce que la pauvreté dure longtemps : 4 ans en moyenne. Deuxièmement parce que la pauvreté est un phénomène récurrent : 40% des personnes tombées dans la pauvreté ne réussissent pas en sortir durablement. Troisièmement parce que plus la pauvreté dure, plus il est difficile d'y échapper.

Préjugé n° 4 : « Les jeunes à l'aide sociale sont des paresseux à qui le travail fait peur. » Encore faux ! La moitié des jeunes tributaires de l'aide sociale ont un travail ou sont en formation. L'autre moitié est formée pour une bonne part de personnes qui ne peuvent exercer une activité professionnelle en raison de leur santé ou de leurs responsabilités parentales. Il n'y a que 30% de jeunes adultes sans travail.

Préjugé n°5 : « Le plus grand piège de la pauvreté, c'est l'effet de seuil. » Toujours faux ! Le canton de Berne est bien placé en ce qui concerne les effets de seuil de l'aide sociale, qui sont peu élevés chez nous en comparaison intercantionale. Motif : efficacité de l'aide sociale et avance des contributions d'entretien indépendamment des besoins. De plus, l'harmonisation des bourses et de l'aide sociale a notamment pour but d'éliminer l'effet de seuil. Les pièges de pauvreté se trouvent ailleurs (manque de qualification professionnelle, divorce, difficultés de concilier famille et travail).

Quant à la suite, la mention de la lutte contre la pauvreté dans le programme de législature est le premier pas qui en fait une tâche collective du gouvernement et non plus d'une seule Direction. Il faut qu'il y en ait d'autres, accomplis avec constance. Le Conseil-exécutif s'est donné pour objectif de présenter un rapport avant fin 2012. Rapport qui mettra également en œuvre la motion Lüthi chargeant le gouvernement de préparer un plan de lutte contre la pauvreté. Et le deuxième sommet social du canton de Berne, qui se tiendra en été 2011, est aussi un élément de cette stratégie.

Nous allons également renforcer la Commission de consultation prévue par la LASoc et en faire une véritable commission du minimum vital, pour montrer que la lutte contre la pauvreté est une tâche transversale par excellence, qui requiert une intervention dans les divers champs politiques (outre la politique sociale, la politique de la famille, de la formation, du marché du travail ou la politique fiscale). Pour accélérer la prise de conscience, il est prévu que la commission consultative étende son activité en dehors de l'aide sociale et s'occupe d'autre thèmes et questions sur l'ensemble de la politique cantonale concernant le minimum vital.

Pour conclure cet exposé, je vous rappelle que je m'étais fixé il y a deux ans l'objectif de réduire la pauvreté du canton de moitié en dix ans. Sachez que je maintiens ce but – bien que ce second rapport social démontre une augmentation de la pauvreté dans le canton- . Ce but ne pourra être atteint que si nous axons sur la prévention et évitons ainsi à de nouvelles personnes de glisser dans la pauvreté, mais aussi en mettant en place une stratégie de lutte contre la pauvreté globale englobant différents champs politiques.

Ces deux dernières années nous ont permis de poser plusieurs jalons pour atteindre ce but (Sommet social, Conférence sur les places d'apprentissage, discussions au Conseil-exécutif du 1er décembre). Je reste optimiste, même si les effets ne seront pas visibles d'aujourd'hui à demain.

D'un autre côté, autant important qu'est la prévention, nous ne devons pas oublier les personnes qui vivent déjà dans la pauvreté. Dans ce domaine, nous avons également pris plusieurs mesures. Dans sa session de novembre, le Grand Conseil a débattu en première lecture de la révision de la loi sur l'aide sociale et de celle de la péréquation financière. Il a ainsi consolidé le système bernois de l'aide sociale, que nous envient mes collègues des autres cantons.

De plus, ma Direction travaille actuellement sur un projet de loi prévoyant la mise en place de prestations complémentaires pour les familles. Une procédure de consultation aura lieu en 2011. Comme résultat intermédiaire, je peux vous dire que nous sommes sur la bonne voie pour réduire la pauvreté, même si le chemin est encore long et périlleux.